

LETTRE OUVERTE AU PRÉFET DE L'HÉRAULT
À PROPOS DU PROJET DE PARKING SOUTERRAIN
PLACE ARISTIDE BRIAND À SETE

Le 7 octobre 2022

Monsieur le Préfet

La Ville de Sète a un cachet particulier. « Ile singulière » à plus d'un titre, avec son port, ses canaux et le mont Saint Clair, entre mer et lagune. Ses habitants défendent son âme, son histoire et ses lieux, comme celui de la Place Aristide Briand, l'Esplanade Centrale, son agora, son cœur vivant, connue depuis près de deux siècles pour ses alignements d'arbres servant d'éponge aux résurgences d'eaux souterraines descendant du mont Saint Clair.

Le besoin de construction d'un parking souterrain sous cette Esplanade n'est nullement avéré : les parkings existants déjà en centre ville ou à proximité sont très loin d'être saturés : un relevé quotidien des places disponibles montre qu'il reste toujours entre 200 et 300 places disponibles, même en pleine saison touristique.

Piétonniser le centre ville et en éloigner les flux de voiture sont des enjeux vitaux à Sète comme partout en France. C'est inscrit clairement dans les objectifs du SCOT, du PDU et du PLU. C'est affirmé fermement par le Gouvernement : la Première Ministre et le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires se sont clairement exprimés sur ce sujet, en incitant tous les corps de l'Etat à se mobiliser dans ce sens.

Les objectifs gouvernementaux, rappelés avec force récemment, précisent qu'il convient de « *lutter contre l'artificialisation des sols* » et de « *déployer une action renforcée pour permettre le développement d'ilots de fraîcheur en ville* ». La sauvegarde des alignements d'arbres remarquables qui caractérisent l'Esplanade Centrale de Sète est un devoir, une nécessité pour faire face au réchauffement climatique et maintenir vivant le poumon du centre ville.

Une soixantaine d'habitants de la Place Aristide Briand et l'Association Bancs Publics (790 adhérents) ont saisi la justice administrative pour faire annuler le Permis de Construire ce parking signé le 29 août dernier, ainsi qu'une autorisation administrative du même jour prévoyant la déplantation des arbres de la place, pourtant explicitement protégés par le PLU.

A leur demande, cette autorisation a été suspendue par le Juge administratif, constatant le non respect de l'article L 350-3 du Code de l'Environnement, qui protège les alignements d'arbres, et en l'absence d'une autorisation dérogatoire prononcée par vous même.

Nous vous demandons de ne pas l'accorder : les mesures compensatoires avancées par la Ville ne peuvent être considérées comme sérieuses: il s'agit de plantations nourries artificiellement au dessus d'un bloc de béton, sans réelles possibilités de croissance. Ces mesures ne figurent d'ailleurs pas dans le Permis de Construire le parking. Il s'agit en effet de documents séparés et contradictoires. De plus, l'absence d'étude d'impact environnemental n'a pas permis de mettre à jour les questions essentielles posées par l'eau et les arbres.

Le réaménagement de la Place Aristide Briand, la transformation de son sol par un revêtement écologique, la modification de son mobilier urbain, l'amélioration des aires de jeux pour enfants, la restauration de son Kiosque à musique, la piétonisation des rues environnantes sont des objectifs ambitieux que nous partageons. Ils peuvent être réalisés sans construire un parking souterrain.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de bien vouloir mobiliser les services compétents de l'État pour assurer une mission d'expertise concertée sur ce problème, pour écouter tous les avis, apaiser ainsi le débat à Sète et aboutir à une solution qui fasse consensus, ce que nous souhaitons.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Soixante riverains habitant la Place Aristide Briand
Les 790 adhérents de l'Association Bancs Publics
Soutenus par les seize mille signatures de la pétition de Bancs Publics